

Compte financier 2021 et affectation du résultat

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2022-013 du 27 janvier 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

A. Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget établissement) :

- 1 824,3 ETPT sous plafond et 146,1 ETPT hors plafond
- 133 424 021€ d'autorisations d'engagements dont :
 - 99 974 022€ en personnel
 - 25 754 983€ en fonctionnement
 - 7 695 016€ en investissement
- 135 861 012€ de crédits de paiements dont :
 - 99 986 473€ en personnel
 - 29 041 730€ en fonctionnement
 - 6 832 808€ en investissement
- 139 912 566€ de recettes
- 4 051 555€ de solde budgétaire.

B. Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les éléments d'exécution comptable suivants :

- 33 186 154€ de trésorerie (soit une variation de 4 234 928€ par rapport au compte financier 2020)
- 2 864 259€ de résultat patrimonial
- 5 893 570€ de capacité d'autofinancement
- 21 716 042€ de fonds de roulement (soit une variation de 280 709€ par rapport au compte financier 2020)

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 4

Nombre d'abstentions : 0

Article 2.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat à hauteur de 2 864 259 € en report à nouveau au compte 110 et de 0 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 4

Fait à Lyon, le 15 mars 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

